

Pourquoi une cotisation syndicale ?

La cotisation syndicale permet à la CFDT

- d'être totalement indépendante,
- d'avoir des responsables permanents à tous les niveaux (national, régional, local),
- de développer la formation et l'information des militants.

La cotisation syndicale permet au SEP Centre

- d'effectuer des démarches à tous les niveaux (rectorat, inspection académique, SRFD, structures de droit privé...),
- de participer aux réunions où se joue l'avenir des salariés : Commissions Paritaires, Commissions de l'Emploi...
- de diffuser l'information professionnelle aux adhérents,
- de soutenir et d'aider les adhérents en difficulté ou en litige avec leur employeur.

La cotisation syndicale vous permet

- de ne plus être seul pour faire valoir vos droits (conditions de travail, rémunération, ...),
- de bénéficier d'une protection juridique dans le cadre de vos fonctions professionnelles, si vos cotisations sont à jour et exactes,
- de bénéficier d'une aide efficace en cas de «souci» professionnel,
- d'obtenir des renseignements précis et fiables sur la réglementation et la législation qui vous concernent,
- de pouvoir compter sur un suivi attentif de votre carrière,
- de vous former dans l'action et la réflexion,
- de confronter vos idées avec d'autres,
- d'exprimer à tout moment, et à tous les niveaux, vos idées, vos opinions, vos problèmes...
- de recevoir une information régulière dont:

* le bulletin régional SEP CENTRE INFOS, des infos rapides par mail, un site internet : <http://sepcentre.fr>
* FEP Magazine (de la Fédération), CFDT Magazine de la Confédération CFDT.



En nous rejoignant, vous faites le choix d'un syndicalisme responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place en tant qu'acteur de votre propre destin.

Quelle que soit votre situation professionnelle, vous avez la garantie d'être toujours respecté, écouté, défendu car légitimement représenté !

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux pour mieux répondre à vos attentes.

Votre adhésion à la CFDT, c'est l'assurance d'être accompagné tout au long de votre vie professionnelle.

Laurent Berger
Secrétaire général de la CFDT

Ne restez pas isolé
Adhérez à
la Fep-CFDT

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (versement mensuel = **salaire mensuel net avant prélèvement à la source x 0,75%**) ou utiliser le tableau ci-dessous, sachant que **la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%**. Une attestation vous sera envoyée.

Salaires net mensuel	Cotisation mensuelle	Coût après déduction fiscale	Salaires net mensuel	Cotisation mensuelle	Coût après déduction fiscale
1 000,00 €	7,50 €	2,55 €	2 100,00 €	15,75 €	5,36 €
1 100,00 €	8,25 €	2,81 €	2 200,00 €	16,50 €	5,61 €
1 200,00 €	9,00 €	3,06 €	2 300,00 €	17,25 €	5,87 €
1 300,00 €	9,75 €	3,32 €	2 400,00 €	18,00 €	6,12 €
1 400,00 €	10,50 €	3,57 €	2 500,00 €	18,75 €	6,38 €
1 500,00 €	11,25 €	3,83 €	2 600,00 €	19,50 €	6,63 €
1 600,00 €	12,00 €	4,08 €	2 700,00 €	20,25 €	6,89 €
1 700,00 €	12,75 €	4,34 €	2 800,00 €	21,00 €	7,14 €
1 800,00 €	13,50 €	4,59 €	2 900,00 €	21,75 €	7,40 €
1 900,00 €	14,25 €	4,85 €	3 000,00 €	22,50 €	7,65 €
2 000,00 €	15,00 €	5,10 €	3 100,00 €	23,25 €	7,91 €

Bulletin d'adhésion au Syndicat Enseignement Privé CFDT Centre-Val de Loire

A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHERENT

Mme M. Nom de naissance Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :/...../..... Tél fixe :portable :

Courriel :@.....

Établissement d'exercice : 1er degré - collège - LEGT - LP - agricole - autre à préciser

Nom de l'établissement :

Adresse :

Fonction : enseignant - personnel éducatif - personnel non éducatif - stagiaire (8€ la première année)

autre à préciser temps complet - temps partiel %

Enseignants sous contrat – Suivi de carrière

Catégorie : discipline : contrat :
(PLP, certifié, prof d'écoles, agrégés, MA...) (définitif, provisoire, DA...)

Échelon : depuis le :

adhère au SEP CFDT Centre-Val de Loire

Pour le P.A.C. (Prélèvement Automatique de la Cotisation)

Ne pas oublier :  **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et mandat de Prélèvement.**

Le mandat de Prélèvement est valable jusqu'à notification contraire de votre part par simple lettre à votre syndicat.

Les prélèvements s'effectuent les 5 Janvier, 5 Avril, 5 Juillet, 5 Octobre, votre adhésion sera effective à l'une de ces dates.

Le temps nécessaire pour la mise en place du prélèvement est tel que les documents doivent parvenir à l'adresse ci-dessous **au plus tard** un mois avant le premier prélèvement.

Si vous souhaitez adhérer avant, joindre un chèque du montant de la cotisation due pour le ou les mois précédant le 1er prélèvement.

Dès l'enregistrement de votre adhésion, vous recevrez votre carte d'adhérent(e), la presse syndicale nationale, locale et différentes informations.

Le...../...../..... **Signature :**

**Montant de ma
cotisation
MENSUELLE**

.....Euros.
(voir tableau au recto)

NOUS JOINDRE

Vous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme du Sep Centre avec les coordonnées des différents responsables auxquels vous pourrez prioritairement vous adresser en fonction de votre problème ou de la question que vous souhaitez poser.

Nos coordonnées postales :

SEP CFDT Centre-Val de Loire
10 RUE THEOPHILE NAUDY
45000 ORLEANS

Tel : 02 38 22 38 55

Mel : sepcentre.cfdt@gmail.com

Site régional: <http://sepcentre.fr/>

Secrétaire Général

Philippe Caldas

ph.costa@orange.fr

Trésorier

Fabienne Mary Rabette

fabienne.rabette@sfr.fr

Responsables territoriaux à contacter en priorité pour tous problèmes dans les établissements et pour toute demande d'information.

Berry (18/36)

Fabienne Tarot

f.tarot@free.fr

28

Delphine Cayuela

delphine.cayuela@orange.fr

37

Anne Brazi

annebrazi@orange.fr

41

Fabienne Bohuon

fabienne.bohuon@gmail.com

45

Fabienne Mary Rabette

fabienne.rabette@sfr.fr



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;

B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom /prénom du débiteur

Adresse
N° et nom de la rue

Code postale | | | | | Ville

Pays

Coordonnées du compte N° IBAN
Identification internationale du compte bancaire

N° BIC

Code international d'identification de votre banque

Domiciliation

Nom du syndicat CFDT créancier SEP CFDT Centre-Val de Loire

ICS (identifiant créancier SEPA) **FR88ZZZ254894**

Adresse 10 Rue THEOPHILE NAUDY
N° et nom de la rue

Code postal | 4 | 5 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | Ville Orléans

Pays France

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA)

| / | / | | | |

**Signature
du nouvel adhérent**

Veuillez signer ici

A retourner à :

SEP CFDT Centre-Val de Loire
10 rue THEOPHILE NAUDY
45000 ORLEANS

Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT

RUM :